

2023–2024

Inscription à l'Internat

NOM**Prénom****Classe** _____**Date de naissance** ____ / ____ / _____**Commune de naissance** :**Pays** :**Nationalité** : Française Autre nationalité (à préciser) :**Tél mobile de l'élève** : **Courriel de l'élève** :**L'élève est-il boursier ?** Oui Non**Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier ?** Oui Non **Si oui, lequel ?**

*Il est à noter que, hors projet d'accueil individualisé (PAI), cette information a pour objectif d'organiser au mieux le service de la demi-pension mais ne peut constituer une garantie pour le convive de bénéficier d'un service adapté à son régime alimentaire.
L'inscription de l'élève ne sera validée qu'à réception d'un dossier complet.

Je souhaite que mon enfant soit interne et je choisis l'un des forfaits suivants (2, 3 ou 4 jours) : **2 jours (choisir 2 petits-déjeuners, 2 repas du midi, 2 repas du soir et 2 nuitées)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Petit-Déjeuner					
Repas du midi*					
Repas du soir					
Nuitée					

 3 jours (choisir 3 petits-déjeuners, 3 repas du midi, 3 repas du soir et 3 nuitées)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Petit-Déjeuner					
Repas du midi*					
Repas du soir					
Nuitée					

 4 jours (choisir 4 petits-déjeuners, 4 repas du midi, 4 repas du soir et 4 nuitées)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Petit-Déjeuner					
Repas du midi*					
Repas du soir					
Nuitée					

** Le repas du midi pourra être pris dans les mêmes conditions et au même prix que celui des élèves demi-pensionnaires au ticket s'il n'est pas compris dans le forfait internat*

Pièces à joindre impérativement pour chaque élève interne :

- Fiche intendance dûment complétée et signée
- Un RIB (pour le versement d'une bourse, le remboursement d'une sortie, d'un voyage etc.)
- Attestation de paiement de la CAF ou Avis d'imposition 2023 sur le revenu 2022
- Autre (cas particulier) :

- Si la famille est allocataire CAF :

1. La famille reçoit, par courrier postal à son domicile, l'attestation de paiement de la CAF. La demande d'attestation se fait sur le site de la CAF, sur l'application mobile de la CAF ou sur les bornes de la CAF. Téléchargez - ou demandez à recevoir par courrier postal ou mail - votre attestation de paiement CAF de moins de 3 mois sur l'application "CAF mon compte", sur le site caf.fr ou encore via la calculette de la Région Île-de-France. Pour votre information, seule l'attestation de paiement de la CAF, qui précise les noms des membres du foyer ainsi que votre quotient familial, est valable pour la restauration scolaire. L'"attestation de quotient familial de la CAF" n'est pas suffisante.

2. La famille télécharge ou imprime son attestation de paiement de la CAF depuis le site de la CAF ou depuis la calculette de quotient familial sur le site de la Région. Une évolution de la calculette de quotient familial a été développée sur le site de la Région <https://www.iledefrance.fr/equitables> et permet, à partir du 16 mai, aux familles, de télécharger leur attestation de paiement CAF en renseignant leur numéro d'allocataire et leur code postal.

- Si la famille n'est pas allocataire CAF : l'attestation de quotient familial doit être éditée depuis le site de la page <https://www.iledefrance.fr/equitables> (à partir du 16 mai)

Un numéro VERT pour les familles : 0800 075 065

Une plateforme téléphonique est mise en place pour répondre aux questions des familles concernant les modalités d'obtention de leur demande d'attestation. Cette plateforme sera ouverte du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022 au 0800 075 065 (du lundi au vendredi, 8h30-18h).

DEMI-PENSION / INTERNAT : ORGANISATION

- Carte de cantine

Une carte de cantine est confiée en début d'année, pour la durée de sa scolarité, à chaque élève inscrit. En cas de perte, elle sera facturée quatre euros (4,00 €). Cette carte est utile pour la réservation des repas et obligatoire pour le passage à la restauration des internes et demi-pensionnaires.

- Réservation des repas

Les internes n'ont pas besoin de réserver leur repas car ils sont au forfait. Cela sous-entend que tous les repas sont dus, y compris ceux qui ne sont pas consommés par l'élève. Pour les demi-pensionnaires, la réservation est obligatoire et peut s'effectuer plusieurs jours à l'avance ou le jour même avant 12h sur les 2 bornes disponibles (près de la vie scolaire et de l'escalier central) ou plusieurs jours à l'avance ou le jour même avant 10h30 sur internet site de l'ENT dans la rubrique « Alise / réservation des repas ». Les élèves doivent veiller à avoir un solde suffisant sur leur compte Alise pour pouvoir réserver.

- Facturation

Les factures de l'internat sont trimestrielles. Pour les demi-pensionnaires, aucune facture n'est émise : le paiement s'effectue avant réservation, directement en créditant le compte de l'élève. A chaque réservation, le montant du repas est ainsi déduit du crédit disponible. Attention, le repas est décompté à partir du moment où il est réservé et ce même si l'élève ne l'a pas consommé. Pour toute annulation, celle-ci doit être effectuée au plus tard le jour du repas avant midi. Le montant du repas sera alors crédité de nouveau sur le compte de l'élève.

- Paiement

Pour le règlement des factures de l'internat ou le versement de crédit sur le compte Alise des demi-pensionnaires, l'établissement propose les modes de paiement classiques (par chèque ou en espèces) ainsi que le paiement par carte bancaire sur Internet. Ce mode de règlement, gratuit et sécurisé, s'effectue sur le site de l'établissement rubrique « alise/ réservations – paiements » grâce à des identifiants personnels qui vous sont communiqués à la rentrée.

- Bourses

Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse nationale viendra en priorité alimenter le forfait internat et/ou le compte cantine de l'élève. Le solde non utilisé à la fin d'un trimestre sera versé sur le compte bancaire du responsable légal.

L'élève	Les parents ou responsables légaux
Vu et pris connaissance le :	Lu et approuvé le :
Signature :	Signature :